

## **Séance du 27 juin 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 27 juin, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 22 juin 2017 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Corinne PELLETIER, Yves DEVILLE, Fanny BARBIER, Gérald LE CLANCHE, Benoît PERINEAU, Michèle BEAUJOUAN, Nicolas LEDUC, Anne LEBLANC, Olivier SOUFFLET.

Absents excusés :

Daniel BLIN pouvoir à Corinne PELLETIER  
Didier JACQUET pouvoir à Annick MARCETTEAU  
Valérie GUILLOTIN pouvoir à Olivier SOUFFLET  
Jonathan SIMON pouvoir à Michèle BEAUJOUAN  
Pascal GAURY à Gérald LE CLANCHE

- ❖ Selon l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Benoît PERINEAU est désignée secrétaire de séance.
- ❖ Approbation du compte rendu de la séance du 3 mai 2017.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Un point rajouté à l'ordre du jour : Prix des tables scolaires

### **1. CHARTRES METROPOLE : Convention de groupement de commandes pour les prestations relatives à la vidéo protection urbaine et périurbaine**

Afin de réaliser des économies d'échelle la Communauté d'Agglomération « Chartres Métropole » et 44 communes membres souhaitent s'associer pour grouper les prestations relatives à la vidéo protection urbaine et périurbaine.

Il vous est proposé de constituer, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, un groupement de commandes ayant pour objet la passation de marchés publics pour les prestations relatives à la vidéo protection urbaine et périurbaine, afin de satisfaire leurs besoins propres, tels qu'ils sont définis dans la convention annexée à la présente.

La convention constitutive précise les modalités de fonctionnement du groupement. Elle stipule que Chartres Métropole sera coordonnateur et que chaque membre du groupement est chargé de l'exécution des marchés et accords-cadres issus des procédures organisées dans le cadre du groupement. Les membres du groupement autorisent le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres dans le respect des éléments de collaboration décrits dans la convention.

La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Il prend en charge les frais liés au fonctionnement du groupement dans le cadre de la passation des marchés et accords-cadres.

La convention sera conclue pour une durée de six ans à compter de la date de notification de cette convention à chaque membre du groupement. La convention est expressément renouvelable une fois, par reconduction expresse pour une durée équivalente à la durée initiale précitée (6 ans).

En outre, la convention précise que la commission d'appel d'offres compétente pour attribuer les marchés sera celle du coordonnateur.

**Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :**

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de groupement de commande pour les prestations relatives à la vidéo protection urbaine et périurbaine.

## **2. SAEDEL - Approbation du compte rendu d'activités 2016 de l'opération « la sente aux Anes »**

Le Conseil municipal entend l'exposé de Mme le Maire.

En application de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, la commune doit approuver le compte rendu d'activités 2016 de l'opération « la sente aux Anes », réalisé par la SAEDEL.

Le dossier transmis comporte :

- La note de conjoncture
- Le bilan prévisionnel actualisé pour 2016
- Le plan de trésorerie prévisionnel
- Le tableau des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2016

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L 300-5,

**Vu** le compte-rendu annuel d'activités 2016 de l'opération « la sente aux Anes » réalisé par la SAEDEL et reçu en mairie de Thivars le 15 juin 2017,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER** le compte-rendu d'activités 2016 de l'opération «la sente aux Anes », réalisé par la SAEDEL.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

## **3. TARIFS cantine / garderie / Etude surveillée-Espace ludique - année scolaire 2017/2018**

Le conseil d'école s'est réuni le 20 juin dernier et l'équipe pédagogique a annoncé que l'aide au travail personnel proposée jusqu'alors de 16h à 16h30 par les enseignants ne sera pas reconduite pour l'année scolaire 2017/2018.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission « cantine – garderie » décide de mettre en place une étude surveillée les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 16h30.

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité, décide de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2017/2018 :

<b><u>TARIFS :</u></b>	<b>Habitants de la Commune</b>	<b>Hors Commune</b>
- Repas et garderie :	4.20 €	5.00 €
- Repas à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant de la même famille présent à la cantine :	3.00 €	3.00 €
- Garderie du matin :	2.00 €	2.20 €
- Garderie du midi (pour les enfants apportant leur panier repas) :	2.85 €	3.00 €
- <b>Etude surveillée/Espace ludique : <u>Forfait mensuel</u></b>	<b>10.00 €</b>	<b>12.00 €</b>
- Garderie du soir :	2.85 €	3.00 €
- Pénalités pour retard par ¼ d'heure et par famille :	5.00 €	5.00 €

#### **4. Prix des tables scolaires**

Madame le Maire, informe le conseil municipal que la commune possède en réserve 30 anciennes tables d'école avec chaises.

Mme le maire propose les mettre en vente au tarif de 30 € l'unité.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la vente des tables d'école au prix de 30 € l'unité.

#### **Informations diverses données par Mme le Maire :**

- ✚ Mme le Maire adresse ses vifs remerciements aux
  - Membres du comité des fêtes pour la fête du village
  - Membres de l'APE pour la kermesse des écoles
  - 2 CV de Beauce pour le bric à brac organisé dans la prairieCes associations font vivre le village.
- ✚ Mme le Maire informe qu'a eu lieu le tirage des jurés d'assises (3 personnes de Thivars ont été tirées au sort)
- ✚ Une réunion cadre de vie a eu lieu le 22 juin (Protéger la prairie, pierres + arbres rue de la Berthelot)
- ✚ Mme le Maire indique que toutes les subventions demandées ont été accordées (FDI et fonds de concours)
- ✚ RD 910 : Une information officielle sera faite par le Conseil Départemental en septembre prochain
- ✚ Un agent nous a fait part de son souhait de changer de voie professionnelle, elle nous quittera le 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- ✚ Information sur le prix de l'eau et de l'assainissement année 2017 :
  - Eau : 1.4668 € HT
  - Assainissement 1.3330 € HT
- ✚ Remerciements de Dammarie Foot Bois Gueslin pour le prêt des barrières lors du tournoi du 30 avril et 7 mai dernier.
- ✚ SISTEL : Information sur la modernisation du suivi individuel de l'état de santé des salariés
  - Pour les travailleurs hors risques particuliers : une visite tous les 5 ans par un infirmier
  - Pour les travailleurs avec un risque particulier (Autorisation de conduite, habilitation électrique) : une visite tous les 2 ans par un médecin.
- ✚ Chats errants : une convention de partenariat pour la stérilisation et l'identification des chats errants a été signée avec la fondation 30 millions d'amis.
- ✚ Une administrée a fait une demande d'autorisation de travaux pour effectuer un enrobé devant son portail et portillon.

Fin de la séance à 22H30.